



La France a été découpée en **communes**, **départements** et **régions** pour mieux répondre aux besoins de gestion du territoire national.

Il y a plus de 36 000 communes, 101 départements (dont 5 d'Outre-Mer) et 26 régions (dont 4 d'Outre-Mer).

Ces collectivités territoriales interviennent dans le développement économique et dans les activités culturelles mais elles ont aussi des **compétences** propres :

- Les communes gèrent l'urbanisme local et les écoles.
- Les départements ont en charge l'aide sociale et les collèges.
- Les régions s'occupent prioritairement des transports et des lycées.

### Les régions françaises



Tous ces territoires sont gérés par des conseils élus par les habitants.

Territoire	Élections	Élus	Durée du mandat
Commune	municipales	Conseillers municipaux (Maire)	6 ans
Département	cantonales	Conseillers généraux (Président du Conseil Général)	6 ans
Région	régionales	Conseillers régionaux (Président du Conseil Régional)	6 ans

Dans les départements et les régions, le **préfet** représente l'**État** et doit faire appliquer les lois.

Pour mieux gérer les services (eau, déchets, transports, voirie), les communes se regroupent dans des **communautés de communes** en zone rurale ou en **communautés d'agglomération** en zone urbaine.



**Région** : Division administrative regroupant plusieurs départements (26 régions en France).

**Département** : Créés en 1790, les départements français sont actuellement au nombre de 101, avec les départements d'Outre-Mer.

**Intercommunalité** : Regroupement de communes, administré par des représentants de ces communes associées.

**Compétence** : Pouvoir de gestion donné aux différentes collectivités territoriales. Par exemple, l'aide aux personnes est une compétence du département.

